

Reglement fait par le Roy sur le fait de la procedure des prises qui se font en mer 6 juin 1672. Avec l'arrest du Conseil d'estat qui ordonne que ledit reglement sera executé par les sieges d'amirauté..

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Reglement fait par le Roy sur le fait de la procedure des prises qui se font en mer 6 juin 1672. Avec l'arrest du Conseil d'estat qui ordonne que ledit reglement sera executé par les sieges d'amirauté..

Ensemble : 1377-1711

Adresse bibliographique : 1672

Description matérielle : [10] p. ; 25 cm

Titre de forme : [Acte royal. 1672-06-06. La Rochelle.]

Note(s) : Français
Non édité